



### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- |   |   |
|---|---|
| 1. 1. Identificateur de produit:  | TOPCOLOR/ TOPFINISH   |
| 1. 1. 1. Contient:  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]</li> <li>• chlorure de lithium</li> </ul>                                 |
| 1. 1. 2. N° CE:   | Non applicable.   |
| 1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: | Peinture de sol.  |
| 1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:                      | Groupe T.L.M.<br>route Montluçon, 20<br>F- 03410 PREMLHAT<br>France<br>Tél: +33 (0)4 70.51.52.97<br>Télécopie: +33 (0)4 70.51.57.21<br>Courriel: contact@groupe-tlm.com |
| 1. 4. Numéro d'appel d'urgence:   | FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59<br>B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245   |
| 1. 5. Formule:  | 414B  |
| 1. 6. N° code du produit:   | 414B  |

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- |   |  |
|---|--|
| 2. 1. Classification de la substance ou du mélange: | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *</li> <li>* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H302 *</li> <li>* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H312 *</li> <li>* Irr. oc. 2B / H319 *</li> <li>* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *</li> </ul>   |
| 2. 2. Éléments d'étiquetage:                        |  |
|   |    |
|   | Attention -  |
| 2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:     | .  |
| 2. 2. 2. Mention de danger:                         | H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H302 Nocif en cas d'ingestion.<br>H312 Nocif par contact cutané.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H332 Nocif par inhalation.   |
| 2. 2. 3. Prévention:                                | P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.<br>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.<br>P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.<br>P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.<br>P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.<br>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.<br>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.<br>P264 Se laver ????? soigneusement après manipulation.<br>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.<br>P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.<br>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.<br>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| 2. 2. 4. Intervention:                              | P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):<br>P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.   |

	<p>P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  P370 En cas d'incendie:  P378 Utiliser extincteurs à poudre chimique, CO2 pour l'extinction.  P301 EN CAS D'INGESTION:  P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.  P330 Rincer la bouche.  P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  P304 EN CAS D'INHALATION:  P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p>
2. 2. 5. Stockage:	<p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  P235 Tenir au frais.</p>
2. 2. 6. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international</p>
2. 3. Dangers principaux:	<p>Irritant pour les yeux.  Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  Inflammable.</p>
2. 4. Autres dangers:	<p>aucun</p>

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
  - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 202-422-2 - N° CAS: 95-47-6
  - Conc. (% pds) : 15 < C <= 20
  - SGH :
  - \* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
  - \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
  - ((\*))
  - Divers :
  - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
  - N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6
  - Conc. (% pds) : 10 < C <= 15
  - SGH :
  - \* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
  - Divers :
  - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
- 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool
  - N° Id: 603-016-00-1 - N° CE: 204-626-7 - N° CAS: 123-42-2
  - Conc. (% pds) : 5 < C <= 10
  - SGH :
  - \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319
  - (Eye Irrit. 2; H319: C >= 10%)
  - Divers :
  - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 238
- N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone
  - N° Id: 606-021-00-7 - N° CE: 212-828-1 - N° CAS: 872-50-4
  - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
  - SGH :

\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 \* SGH08 - Danger pour la santé - Repr. 1B - H360

- Divers :

VME ppm = 10 - VME mg/m<sup>3</sup> = 40 - VLE ppm = 20 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 80

• Alkane C9-C12, iso

- N° CE: 292-459-0 - N° CAS: 90622-57-4

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- SGH :

\* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226

\* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304

\* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

##### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central.

##### 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée, poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais vider le fût à l'aide d'air comprimé, le fût n'est pas prévu à cet usage. Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Maintenir les emballages bien fermés.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 0°C et 30°C. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Non applicable.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442 • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 550 • 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 238 • N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone : VME ppm = 10 - VME mg/m<sup>3</sup> = 40 - VLE ppm = 20 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 80

- |  |   |
|--|---|
| 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:        | Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.  |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition:             |   |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (appareil respiratoire avec filtre AX-P2) |
| 8. 2. 2. Protection des mains:               | gants en caoutchouc butyle ou gants en Néoprène   |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:  | tablier résistant aux produits chimiques et chaussures de sécurité  |
| 8. 2. 4. Protection des yeux:                | lunettes de sécurité à protection intégrale   |

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- |  |   |
|--|---|
| 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles: |   |
| 9. 1. 1. Aspect:   | visqueux  |
| 9. 1. 2. Couleur:  | clair à foncée                                  |
| 9. 1. 3. Odeur:  | caractéristique                                 |
| 9. 1. 4. PH:   | Non applicable.                                 |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:                                  | >200°C  |
| 9. 1. 6. Point d'éclair:   | 25°C  |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité:  | min 1% - max 7%                                 |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):                                       | 1,20 (20°C)                                     |
| 9. 1. 9. Viscosité:  | >180s (ISO2431-1993 - 6mm)                      |
| 9. 2. Autres informations:   |   |
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité:  | insoluble                                       |
| 9. 2. 2. Liposolubilité:   | Non déterminé.                                  |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants:  | soluble dans la plupart des solvants organiques |

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- |  |  |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité:                           | Eviter les décharges d'électricité statique.<br>Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.                                      |
| 10. 2. Stabilité chimique:                   | Le produit est chimiquement stable dans des conditions d'environnement normales.   |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.   |
| 10. 4. Conditions à éviter:                  | PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.  |
| 10. 5. Matières incompatibles:               | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.  |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux:  | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.. |

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- |  |  |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
|--|--|

11. 2. Toxicité aiguë:

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| 11. 2. 1. Inhalation:            | Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau:  | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Irritant pour les yeux.  |
| 11. 2. 4. Ingestion:             | DLA/orale/rat = > 2000mg/ kg   |
| 11. 3. Sensibilisation:          | Des cas de réactions cutanées allergiques ont été observés.  |

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- |   |  |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité:                              | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.                            |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité:          | Difficilement biodégradable.   |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation:          | Données non disponibles.   |
| 12. 4. Mobilité dans le sol:                  | Données non disponibles.   |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Données non disponibles.   |
| 12. 6. Autres effets néfastes:                | Données non disponibles.   |
| 12. 7. Information(s) générale(s):            | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.<br>Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- |  |   |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés:              | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.   |

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |  |  |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s):   | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU:   | 1263   |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:  | PEINTURES -  |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): |  |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:   | 3  |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage:  | III  |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:  | 3  |
| 14. 3. 4. Code danger:   | 30   |
| 14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:                              | F1 163 640E 650  |
| 14. 3. 6. Instructions d'emballage:  | P001 IBC03 LP01 R001 -/- PP1   |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG):   |  |
| 14. 4. 1. Classe:  | 3  |

14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	.
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-E
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01 -/- PP1
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Liquide inflammable
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Prescriptions nationales
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H302 Nocif en cas d'ingestion.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 3. Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 4. Historique:

16. 4. 1. Date de la première édition:	18/07/2008
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	16/06/2016
16. 4. 3. Date de révision:	17/01/2017
16. 4. 4. Version:	1
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:	2-10-14-15
16. 5. Réalisé par:	GROUPE TLM